



II. LES DIFFÉRENTS CRITÈRES DE MORALITÉ D'UN ACTE

QU'EST-CE QUI EST DÉTERMINANT DANS UN CHOIX ÉTHIQUE ?

- **Le devoir** (*ontos*), la loi, la règle, les droits fondamentaux des personnes concernées, les valeurs fondamentales impliquées (loyauté, respect de l'être humain), les impératifs (Kant) ou les grands principes éthiques

- **La fin visée** (*teleos*), les conséquences prévisibles, un plus de bonheur, ou la proportion de bien et de mal escomptés ?

Selon l'option prise, l'éthique sera dite ontologique pour la première, ou téléologique pour la seconde.

1. ETHIQUE TÉLÉOLOGIQUE

Dans les éthiques de type téléologiques, c'est la fin visée ou les conséquences qui sont déterminantes pour les choix éthiques.

A. L'utilitarisme

➤ **Le fondateur de l'utilitarisme, Jeremy Bentham** (1748-1842) Comme le décrit l'Encyclopedia of Philosophy : « *L'utilitarisme peut être décrit de manière générale comme la doctrine qui pose que la justesse ou la malignité (le caractère mauvais) d'une action est déterminée par le caractère bon ou mauvais de ses conséquences* » (1967, vol. 7-8, p. 206). Le principe fondamental de l'utilitarisme est le **principe d'utilité**, l'intérêt de la société. Ce principe vise la maximisation du bien-être (ou de l'utilité) pour chacun, ou dit encore autrement, la recherche du bonheur du plus grand nombre.

La philosophie utilitariste sera **transposée par la suite au plan économique**, et donnera le libéralisme économique.

➤ « *La philosophie utilitariste a joué un rôle important dans la construction de la démocratie libérale en préconisant la recherche du bonheur pour tous, assuré par la libre recherche personnelle de la satisfaction de ses intérêts* » (Jean-Louis BRUGUES, *Précis de théologie morale générale*). Que nous le voulions ou pas, nous sommes tous façonnés par l'utilitarisme, notre façon de penser, et même notre éthique. Il faut en être conscient pour pouvoir s'en distancier. Le mode de

discussion dans les divers comités d'éthique, dans l'éthique procédurale, sans que les membres en soient conscients, fonctionne selon un mode utilitariste.

- Selon l'utilitarisme, **la fin justifie les moyens**, du moment que l'intérêt d'un plus grand nombre est atteint. Les ingénieurs sociaux de l'Union soviétique des années 30 auraient pu donner une justification utilitariste de leurs méthodes. Provoquer un cancer chez un petit nombre de sujets expérimentaux afin de permettre une grande avancée dans la recherche d'une thérapie pour cette maladie est éthiquement acceptable du point de vue de l'utilitarisme. ¹
- **John Rawls**, dans sa *Théorie de la justice*, démonte l'utilitarisme en 1 paragraphe : « *La justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée. Si élégante et économique que soit une théorie, elle doit être rejetée ou révisée si elle n'est pas vraie ; de même, si efficaces et bien organisés que soient des institutions et des lois, elles doivent être réformées ou abolies si elles sont injustes. Chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice qui, au nom du bien-être de l'ensemble de la société, ne peut être transgressée. Pour cette raison, la justice interdit que la perte de liberté de certains puisse être justifiée par l'obtention, par d'autres, d'un plus grand bien. Elle n'admet pas que les sacrifices imposés à un petit nombre puissent être compensés par l'augmentation des avantages dont jouit le plus grand nombre.* » (p. 29-30)
- Selon **Hospers**, « *sacrifier un innocent au nom des conséquences n'est rien d'autre que du stalinisme* » (BAERTCHI, op. cit., p 17, voir note 2) Il en conclut qu' « *une théorie morale qui n'inclut aucune doctrine explicite des droits de l'homme est une théorie sans centre vital* » (*An Introduction to Philosophical Analysis*, p. 616) De fait, on essaie d'introduire des droits dans l'utilitarisme, pour éviter des dérives. Mais il serait plus sain de placer ces droits amont plutôt qu'en aval. ²

B. Ethique conséquentialiste ou proportionnaliste.

- Les éthiques proportionnalistes ou conséquentialistes sont une adaptation de l'utilitarisme à l'éthique chrétienne. Un acte est bon dans la mesure où il entraîne un maximum de biens et un minimum de maux. Le jugement sur la moralité d'un acte passe par une pondération des biens (des conséquences).
- Dans ce type d'éthique, le largage de la bombe atomique sur Hiroshima peut être justifié. Idem le bombardement intensif des villes allemandes avec leurs civils, lors de la dernière guerre mondiale. Ce type d'éthique obéit à une logique sacrificielle : « *On cherche le maximum de bien pour une majorité de la population, mais en sacrifiant le bien d'une minorité* » (X. THÉVENOT, *Une éthique au risque de l'évangile*, p. 110)

2. ETHIQUE DÉONTOLOGIQUE

- Les éthiques de type déontologique se fondent sur le devoir, sur des valeurs fondamentales, sur les grands principes éthiques. Kant (mais aussi Engelhardt).

L'interdit pris dans le sens d'obstacle à l'épanouissement personnel a évidemment tout pour rebuter. Chaque interdit ou norme a son versant positif qui ouvre en fait un espace de vie. Par exemple, le but visé de l'interdit du mensonge est la possibilité de se faire confiance, de se croire les uns les autres. Cet interdit pourrait

¹ Cf. BAERTCHI, *La valeur de la personne*, p. 17, note 2

² Cf. BAERTCHI, op. cit., p. 17.

être formulé sous une forme positive, un peu à la manière de Kant : « *Agis de telle manière qu'on puisse se fier à ta parole.* »

- Selon la **première formulation de l'impératif catégorique de Kant**, il faut agir de telle façon que la maxime de notre action puisse devenir une loi universelle de la conduite humaine, c'est à dire une loi valable pour tout homme placé dans les mêmes conditions d'action : « *Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir qu'elle devienne une norme universelle* »³. « *Le tribunal devant lequel doit comparaître tout acte humain est donc celui de l'universalité.* » (THEVENOT, op.cit., p. 36) Avant d'agir, chacun doit s'interroger : si tous les hommes faisaient ce que je fais, qu'est-ce que cela donnerait ? = **Exigence d'universalisation.**

Des applications concrètes à ce principe d'universalisation : certains comportements qui ont rapport à l'écologie : Les Suisses rejettent en moyenne 4 tonnes de CO2 dans l'atmosphère par année. On estime les capacités naturelles d'élimination à 1 tonne. Donc, si je suis dans la moyenne suisse au niveau de ma consommation des énergies fossiles, j'ai un comportement qui n'est pas universalisable, qui n'est pas viable au plan de la planète.

Une autre application a un rapport avec la faim dans le monde. Certains économistes nous disent que nous sommes tous impliqués dans la chaîne causale de la faim dans le monde. Chaque manquement au « bien commun » (recherche de l'intérêt ou d'avantages personnel au détriment du bien commun) « *contribue à appauvrir comparativement la planète, ce qui, à travers les pratiques des solidarités internationales, fait retomber sur les plus démunis une partie de ces pertes et de ces manques à gagner, ce qui a pour effet de les faire basculer dans l'indigence* »⁴ Globalement, l'affaiblissement du souci du bien commun se traduit par l'appauvrissement et la misère d'une part de l'humanité.

J.-P. SARTRE, bien qu'il n'accepte pas l'idée de nature humaine, exprime très bien, sous une autre forme, cette dimension d'universalité liée aux choix existentiels de l'être humain : « *Quand nous disons que l'homme se choisit, nous entendons que chacun d'entre nous se choisit, mais par là nous voulons dire qu'en se choisissant, il choisit tous les hommes. En effet, il n'est pas un de nos actes qui, en créant l'homme que nous voulons être, ne crée en même temps une image de l'homme tel que nous estimons qu'il doit être. Choisir d'être ceci ou cela, c'est affirmer en même temps la valeur de ce que nous choisissons [...]. Ainsi, je suis responsable pour moi-même et pour tous, et je crée une certaine image de l'homme que je choisis; en me choisissant, je choisis l'homme*».

Le respect que chacun d'entre nous porte à la personne qu'il est et au prochain est en fait un respect envers l'ensemble de l'humanité. La responsabilité de l'être humain envers lui-même engage l'humanité entière. L'homme est responsable de l'image de lui-même qu'il choisit par son agir qui le constitue, le définit, le construit: ce qu'il choisit est en même temps une image de l'humain tel qu'il souhaiterait qu'il soit.

- **La deuxième formulation de l'impératif catégorique de Kant** s'oppose à l'utilisation de l'être humain : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen* »⁵.

³ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Deuxième section, IV, 421.

⁴ J.-L. DHERSE, D.-H. MINGUET, *L'éthique ou le chaos*, p. 214

⁵ Op. cit., IV, 429, p. 295

Kant distingue les fins matérielles, relatives, qui sont en fait des moyens, de la fin en soi qu'est l'être humain : « *Les fins qu'un être raisonnable se propose à son gré comme effet de son action (les fins matérielles) ne sont toutes que relatives. (...) L'homme, et en général tout être raisonnable, existe comme une fin en soi, et non pas simplement comme moyen dont telle ou telle volonté puisse user à son gré.* »

Pour être bien comprise, cette deuxième formulation de l'impératif doit être lue à la lumière de ce que Kant a dit de la dignité. E. Kant a remarquablement mis en évidence la différence entre la notion de *prix*, relative aux choses et négociable, et celle de *dignité*, relative aux personnes et inaliénable : «*Dans le règne des fins tout a un prix ou une DIGNITE. Ce qui a un prix peut être aussi bien remplacé par quelque chose d'autre, à titre d'équivalent; au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, et par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une DIGNITE. Ce qui se rapporte aux inclinations et aux besoins généraux de l'homme, cela a un prix marchand; ce qui, même sans supposer de besoin, correspond à un certain goût, c'est-à-dire à la satisfaction que nous procure un simple jeu sans but de nos facultés mentales, cela a un prix de sentiment; mais ce qui constitue la condition qui seule peut faire que quelque chose est une fin en soi, cela n'a pas seulement une valeur relative, c'est-à-dire un prix, mais une VALEUR INTRINSEQUE, c'est-à-dire une DIGNITE.»⁶.*

L'être humain, parce qu'il n'a pas un *prix*, mais est sujet d'une *dignité*, doit toujours être respecté comme une *fin* en soi, et ne peut jamais être utilisé comme *moyen* en vue d'une fin, ne peut jamais faire l'objet de calculs utilitaires. Il doit toujours être respecté comme *sujet* et ne peut jamais être utilisé comme *objet*.

Deux siècles après avoir écrit, ces paroles de Kant gardent un pouvoir subversif étonnant vis-à-vis de certaines pratiques contemporaines donnant à l'économie un pouvoir démesuré.

Cette deuxième exigence pourrait être appelée la **non instrumentalisation de l'être humain**, ou le respect absolu qui lui est dû.

3. LA PLACE DE L'INTENTION EN ETHIQUE

- Quelle que soit l'intention qui motive l'action d'une personne, celle-ci a des conséquences objectives, bonnes ou mauvaises, parfois dramatiques. Le discernement éthique doit en tenir compte sous peine de s'enfermer dans une morale qui est aliénante. Une morale hypocrite qui ferme les yeux sur les conséquences de son agir.
- Indépendamment des conséquences, il existe des **motifs conscients mais aussi des motifs inconscients de l'agir**. Il existe une part qui se joue un peu malgré nous. Patricia, la première mère porteuse française, disait qu'elle acceptait de prêter son ventre pour une amie, en disant qu'elle voulait mettre fin à la détresse de cette femme. Ceci, ce sont les motifs conscients de sa démarche.

Pourtant, « *il se peut que cette mère porteuse pose à la fois un acte de générosité au plan conscient et qu'il y ait, au niveau de l'inconscient, une conduite de réparation pour un avortement passé, ou bien un désir d'agression à l'égard de ses parents, ou encore une sollicitation de l'amour de son mari.* »⁷

⁶ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des moeurs*, Deuxième section, IV, 434-435.

⁷ THÉVENOT, op. cit., p. 106

Il y a plus encore : cette pratique de Patricia s'inscrit dans le contexte d'une société donnée : celle de la France contemporaine, où il y a un avortement pour cinq grossesses, et en même temps, certains couples sont prêts à tout pour avoir un enfant. « *Du coup, on peut se demander quelle est la signification collective de cette requête d'un enfant, et souvent d'un enfant parfait, à tout prix. Quel dysfonctionnement profond manifeste-t-elle quant à notre façon de vivre en société ?* » (THÉVENOT, Op. cit. p. 107)

En France, aux passages à niveau, on trouve cet avertissement : « Attention, un train peut en cacher un autre ! » En éthique on pourrait dire : Attention, une motivation peut en cacher une autre ! Je pense qu'un discernement éthique qui est conscient de ces ambiguïtés de l'être humain est d'avantage orienté vers la vérité que celui qui veut les ignorer.

L'éthique a pour fonction de rappeler que, quelles que soient les intentions de son auteur, un acte n'est légitime que s'il respecte la dignité des personnes impliquées. Ne peut être acceptable un acte qui se sert l'être humain comme un moyen.

4. LA FIN JUSTIFIE-T-ELLE LES MOYENS ?

- Selon les éthiques de type téléologique, la fin justifie les moyens, du moment qu'il en est escompté un plus grand bien.
- **St Paul** : « *Devrions-nous faire le mal pour qu'il en sorte du bien ?* » (Rm 3, 8)
- **Selon l'éthique déontologique**, une fin bonne ne justifie jamais un moyen moralement mauvais. On peut rappeler les deux formulations de l'impératif kantien : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen* ».

« *Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir qu'elle devienne une norme universelle* » : Ce n'est pas la fin qui détermine la moralité d'un choix, mais son caractère universalisable.

Selon **Ghandhi**, « *les moyens sont comme la graine et la fin comme l'arbre. Le rapport est aussi inéluctable entre la fin et les moyens qu'entre l'arbre et la semence... On récolte exactement ce que l'on sème* » (Noter que Trotski disait exactement le contraire : la fin « blanchit » en quelque sorte les moyens)

Il existe des comportements qu'il est toujours erroné de choisir, des attitudes fondamentalement mauvaises. Ce que l'on a appelé en morale catholique des actes intrinsèquement mauvais. « *Il existe des actes tellement déstructurant de la personne humaine qu'ils sont toujours injustifiables, quelles que soient les circonstances et quelle que soit l'intention des auteurs* » par exemple le viol, l'excision, la torture... « *Si une conduite inclut de tels actes, il n'y a plus alors à entrer dans un jugement de proportionnalité entre les effets bons et les effets mauvais. (...) Pensons à la torture. Elle est une telle négation de l'homme, que rien ne saurait la justifier* » (THEVENOT, op. cit., p. 110-111)

« *Ainsi ne peut-on pas justifier la condamnation d'un innocent comme moyen légitime de sauver le peuple* »⁸. C'est selon ce dernier principe que Jésus a été mis à mort, d'après la fameuse parole de Caïphe: "*Il est de votre intérêt qu'un seul homme meure pour tout le peuple et que la nation ne périclite pas tout entière*" (Jn

⁸ Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1754.

11,50). Si l'on admet le principe "la fin justifie les moyens", alors on pourrait dire que la mise à mort de Jésus était parfaitement justifiée, puisqu'elle visait le bien de toute une nation.

Donc, une action est moralement illégitime quand elle réduit autrui au rang d'objet ou d'instrument (de moyen).

5. LA CONSCIENCE DANS LES CHOIX ETHIQUE

- Le critère ultime de choix et de décision en morale catholique est la conscience. **Newman** disait que « *la conscience est le premier de tous les vicaires du Christ* » ⁹ **Vatican II** : « *Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée à lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur. (...) C'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir et c'est elle qui le jugera. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre* » ¹⁰. Elle est le lieu où Dieu lui révèle son vrai bien. Elle est comme la "boussole" de l'âme, le sens d'orientation éthique, permettant à la personne de se diriger vers le bien.
- **Jean-Paul II**, Message pour la journée de la paix, 1.1.91 : « *Aucune autorité humaine n'a le droit d'intervenir dans la conscience de quiconque. La conscience est le témoin de la transcendance de la personne, même en face de la société, et, comme telle, elle est inviolable* » (Documentation Catholique 2020, 20.1.91, p.54)
- Il existe un **principe essentiel en éthique catholique** : on doit toujours suivre sa conscience (même s'il devait s'avérer qu'elle est erronée). « *Elle demeure l'instance de jugement à laquelle la personne est tenue de se conformer* » ¹¹. St Thomas prend même un exemple scandaleux pour illustrer cela: « *Croire au Christ est incontestablement une chose bonne et nécessaire au salut ; toutefois si quelqu'un est persuadé qu'adhérer au Christ est une chose mauvaise, il est tenu de suivre sa conscience, et même il pêcherait dans le cas contraire. Qui nierait pourtant que la volonté de Dieu soit que tout homme adhère au Christ ? Mais pour Thomas l'homme ne peut désobéir à sa raison... sans désobéir à Dieu même.* » ¹². St Thomas s'appuie sur l'Écriture elle-même : **St Paul**, dans la lettre aux Romains, dit : « *Rien n'est impur en soi. Mais une chose est impure pour celui qui la considère comme telle* » (Rm 14, 14)
- Ceci ne consiste pas pourtant à accorder un pouvoir disproportionné à la conscience : **La conscience oblique, mais n'excuse pas forcément**. La conscience erronée n'excuse pas forcément l'auteur du mal qui a été commis, car il peut être responsable de l'erreur de sa conscience, faute de l'avoir sérieusement éclairée.

6. UNE UNIVERSALITE DES NORMES EN ETHIQUE ?

- L'universalité des normes éthiques ne va pas de soi. Elle a été sérieusement remise en question de toutes parts au cours du 20^{ème} siècle.

⁹ *Lettre au Duc de Norfolk*, cf. Catéchisme de l'Eglise Catholique, p. 378.

¹⁰ *Gaudium et Spes* 16. Cf. Rm 2, 15.

¹¹ VALADIER, *La conscience*, p. 195

¹² VALADIER, *La conscience*, p. 198-199.

- **Bruguès** : « *L'universalité de la morale trouve son fondement philosophique dans la nature humaine (...). Si tous les hommes partagent la même condition, et si la morale est définie comme "la mise en pratique du métier d'homme" »*¹³ il doit exister des structures fondamentales d'existence, d'être et d'agir, communes à tout le genre humain.

Certes, tout être humain s'éveille, grandit et est façonné par culture particulière. Mais il y a en l'homme quelque chose d'universel, qui transcende sa culture. La Charte universelle des droits de l'homme est l'expression de ces exigences communes à tout le genre humain.

Certes, certaines valeurs ont évolué au cours des siècles (liberté, suppression de l'esclavage, reconnaissance des mêmes droits aux femmes). Pourtant, « *à partir du moment où une valeur apparaît dans le champ de la conscience universelle, elle ne peut en être effacée ; au contraire, elle rayonne et se répand. Cela ne signifie pas malheureusement que le progrès moral suivra le même progrès.* »¹⁴

- Dans **l'éthique Kantienne**, l'universalité des normes est évidente. La première formulation de l'impératif catégorique est précisément une exigence d'universalisation : je dois agir de telle manière que tout être humain se trouvant dans les mêmes conditions puisse faire de même : « *Agis comme si la maxime de ton action devait être une loi naturelle universelle.* »

Certains moralistes proposent même, dans la ligne de Kant, un **principe d'universalisation** : « *Il ne faut poser que des actes dont la généralisation ne puisse avoir des conséquences néfastes.* » (Cf. HÖFFE, *Petit dictionnaire d'éthique*, p. 178)

- Selon **Bruguès**, l'universalisation est précisément le critère de validité de l'éthique : « *L'éthique ne saurait donc renoncer à sa vocation à l'universalité, sous peine de se **dénaturer*** » (BRUGUES, *Précis de théologie morale*, 1, p. 117)

¹³ *Précis de théologie morale*, 1, p. 116.

¹⁴ BRUGUES, *Dictionnaire de morale catholique*, p. 445.

7. DEUX FACTEURS ESSENTIELS DE MORALITE D'UN ACTE, INDISSOCIABLES

Le premier critère de moralité est évidemment la charité, impliquant le respect de soi-même, du prochain et de sa conscience. Mais le fait que, par exemple, l'on justifie parfois l'euthanasie au nom de "la charité" nous oblige à pousser la réflexion plus loin.

La moralité des actes humains dépend de deux éléments constitutifs, essentiels et indissociables :

- de l'objet choisi;
- de la fin visée ou de l'intention;

➤ **L'objet** choisi est ce vers quoi se porte délibérément la volonté, ce qui est volontairement choisi. La notion d'objet ne signifie pas une chose matérielle ou un événement seulement physique, mais une réalité telle qu'elle est reconnue et jugée par la raison.

Un acte est bon dans la mesure où son objet respecte le bien de la personne, les structures fondamentales d'existence de l'être humain, et si, de ce fait, il peut être orienté vers Dieu. L'objet est donc un élément essentiel de l'action morale, puisqu'il est ce sur quoi porte la volonté. Ce qui signifie que l'intention ou les circonstances ne peuvent rendre bon un acte dont l'objet est mauvais.

Par exemple, un vol pour subvenir aux besoins de son prochain n'est pas acceptable du point de vue éthique.

➤ **L'intention est un mouvement de la volonté vers la fin (le but)**; elle regarde le terme de l'agir. L'intention est, tout comme l'objet, un élément essentiel dans la moralité d'une action. Ce qui signifie que peut être vraiment bonne seule une action dont à la fois l'objet et l'intention sont bons.

Un acte de soi bon, mais dont l'intention est mauvaise (par exemple nuire à son prochain) est éthiquement inacceptable. Par exemple, un don important à la paroisse, mais dont le but plus ou moins inconscient est d'acheter un pouvoir dans cette paroisse.

Inversement, un acte mauvais, réalisé dans une bonne intention, ne peut être légitimé du point de vue éthique. Par exemple, l'excision, ou la pratique de l'infanticide, pratiqués par certaines cultures et considérées par celles-ci comme quelque chose de bon, ne peuvent être considérés comme bons au plan éthique. De même pour la prostitution à laquelle doivent se livrer certains enfants pour subvenir aux besoins de la famille. Attention ! Ceci n'est pas un jugement ni sur la responsabilité, ni de la conscience de ces personnes, mais sur des actes qui, il faut le reconnaître, ne sont pas à promouvoir.

➤ **Les circonstances**, y compris les conséquences, sont des éléments secondaires d'un acte moral.

8. UNE ETHIQUE DES VALEURS ?

➤ Selon Kant, « *il existerait ainsi deux ordres des valeurs. Les premières seraient empiriques. Venant de l'expérience et des convictions personnelles, elles varieraient d'un individu à l'autre. Chacun de nous serait ainsi amené à édifier sa propre échelle ou hiérarchie des valeurs. (...) Les secondes seraient spirituelles ou transcendantales. Elles exprimeraient les impératifs du bien, du vrai, du beau, etc.*

